

20	29/04/2019	BE 0563.470.723	26	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19114.00378	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Smart Services Network**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue du Bourget

N°: 3

Boîte:

Code postal: 1140 Commune: Evere

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0563.470.723

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

25-10-2016

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

24-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.3, A 6.2, A 6.3, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0563.470.723		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**ZANCHI** Cristina

Avenue de Tervuren 404  
1150 Woluwé-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2016

Fin de mandat: 27-04-2022

Administrateur

**TRABBIA** Michaël

Rue Capouillet 16  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat: 06-10-2016

Fin de mandat: 27-04-2022

Administrateur

**DESSART** Paul-Marie

Rue du Tumulus 33  
1370 Jodoigne  
BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2016

Fin de mandat: 27-04-2022

Administrateur

**CASTILLE** Arnaud

Avenue de la Vallée 4  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2017

Fin de mandat: 27-04-2022

Administrateur

**KPMG BEDRIJFSREVISOREN SCRI (B00001)**

BE 0419.122.548  
Luchthaven Brussel Nationaal 1/K  
1930 Zaventem  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2017

Fin de mandat: 29-04-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**TRUMPENER** Jeroen (A02403)

Luchthaven Brussel Nationaal 1/K  
1930 Zaventem  
BELGIQUE

N°	BE 0563.470.723		A 2.1
----	-----------------	--	-------

N°	BE 0563.470.723		A 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0563.470.723	A 3.1
----	-----------------	-------

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Actifs immobilisés</b>		21/28	<b>301.290</b>	<b>261.587</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>278.976</b>	<b>261.587</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>22.314</b>	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	22.314	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>Actifs circulants</b>		29/58	<b>2.327.129</b>	<b>1.707.007</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.772.950</b>	<b>1.597.796</b>
Créances commerciales		40	1.721.025	1.587.388
Autres créances		41	51.925	10.408
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>554.179</b>	<b>109.211</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>2.628.419</b>	<b>1.968.595</b>

N°	BE 0563.470.723	A 3.2
----	-----------------	-------

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>PASSIF</b>		
	<b>Capitaux propres</b>		
	<b>Capital</b>		
	10/15	<b>575.636</b>	<b>458.993</b>
	10	<b>1.700.000</b>	<b>1.700.000</b>
	Capital souscrit	1.700.000	1.700.000
	100		
	Capital non appelé		
	101		
	<b>Primes d'émission</b>		
	11		
	<b>Plus-values de réévaluation</b>		
	12		
	<b>Réserves</b>		
	13		
	Réserve légale		
	130		
	Réserves indisponibles		
	131		
	Pour actions propres		
	1310		
	Autres		
	1311		
	Réserves immunisées		
	132		
	Réserves disponibles		
	133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	<b>-1.124.364</b>	<b>-1.241.007</b>
	(+)/(-)		
	14		
	<b>Subsides en capital</b>		
	15		
	<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		
	19		
	<b>Provisions et impôts différés</b>		
	16	<b>32.637</b>	<b>423.770</b>
	<b>Provisions pour risques et charges</b>		
	160/5	<b>32.637</b>	<b>423.770</b>
	Pensions et obligations similaires		
	160		
	Charges fiscales		
	161		
	Grosses réparations et gros entretien		
	162		
	Obligations environnementales		
	163		
	Autres risques et charges		
	164/5	32.637	423.770
	168		
	<b>Impôts différés</b>		
	17/49		
	<b>Dettes</b>	<b>2.020.146</b>	<b>1.085.832</b>
	<b>Dettes à plus d'un an</b>		
	6.3		
	Dettes financières		
	170/4		
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		
	172/3		
	Autres emprunts		
	174/0		
	Dettes commerciales		
	175		
	Acomptes reçus sur commandes		
	176		
	Autres dettes		
	178/9		
	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>2.020.146</b>	<b>1.085.832</b>
	6.3		
	42/48		
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
	42		
	Dettes financières		
	43	574.533	76.878
	Etablissements de crédit		
	430/8		
	Autres emprunts		
	439	574.533	76.878
	Dettes commerciales		
	44	1.139.422	717.425
	Fournisseurs		
	440/4	1.139.422	717.425
	Effets à payer		
	441		
	Acomptes reçus sur commandes		
	46		
	Dettes fiscales, salariales et sociales		
	45	306.191	291.528
	Impôts		
	450/3	24.844	28.338
	Rémunérations et charges sociales		
	454/9	281.347	263.191
	Autres dettes		
	47/48		
	<b>Comptes de régularisation</b>		
	492/3		
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.628.419</b>	<b>1.968.595</b>
	10/49		

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.633.109	1.466.872
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	1.601.399	1.462.782
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	108.010	62.848
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-391.133	38.931
Autres charges d'exploitation		640/8	18.118	13.061
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>296.716</b>	<b>-110.749</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>8</b>	
Produits financiers récurrents		75	8	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>25.401</b>	<b>17.988</b>
Charges financières récurrentes		65	25.401	17.988
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>271.323</b>	<b>-128.737</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>154.680</b>	<b>1.343</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>116.643</b>	<b>-130.080</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>116.643</b>	<b>-130.080</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-1.124.364</b>	<b>-1.241.007</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	116.643	-130.080
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-1.241.007	-1.110.927
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>-1.124.364</b>	<b>-1.241.007</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059P	XXXXXXXXXX	<b>357.964</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	120.153	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8059	<b>478.116</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129P	XXXXXXXXXX	<b>96.376</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8079	102.764	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8129	<b>199.140</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	21	<b>278.976</b>	

N°	BE 0563.470.723	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	27.559	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>27.559</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	5.246	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>5.246</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	22/27	<b>22.314</b>	

N°	BE 0563.470.723		A 6.4
----	-----------------	--	-------

## RÉSULTATS

### Personnel et frais de personnel

#### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

#### Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

#### Résultats financiers

#### Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	16,7	15,7
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6503		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

**Garanties réelles**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants**

Exercice

**Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel ou des dirigeants**

**Description succincte**

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**Autres droits et engagements hors bilan dont ceux non susceptibles d'être quantifiés**

Exercice

N°	BE 0563.470.723	A 6.6
----	-----------------	-------

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**Entreprises liées ou associées**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**

EMOLUMENTS DU COMMISSAIRE

Exercice
11.600

**Transactions conclues, directement ou indirectement, en dehors des conditions de marché normales**

**Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise**

Nature des transactions

Exercice

N°	BE 0563.470.723		A 6.7
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

Orange Belgium NV/SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
BE 0456.810.810  
Bourgetlaan 3  
1140 Evere  
BELGIQUE

---

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0563.470.723	A 6.8
----	-----------------	-------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur cinq ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire.

### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant.

Ils sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit:

Bâtiments (bureaux, pylônes et réseau) 20 ans

Matériel informatique 4 et 5 ans

Autres équipements immobiliers 5 à 10 ans

La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation à durée d'utilité finie sont examinés à tout le moins à la clôture de chaque exercice.

Tout changement de la durée d'utilité ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

### Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

### Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market". Les provisions relatives à la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

### Réductions de valeur

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, la société procèdera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et réductions de valeur'.

### Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

### Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

### Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

### Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de tout remboursement.

### Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement.

Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les revenus reportés.

### Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

### Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante.

N°	BE 0563.470.723	A 8
----	-----------------	-----

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Orange Belgium BE 0456.810.810 Avenue du Bourget 3 1140 Evere <b>BELGIQUE</b>	actions nominatives	16.999		99,99
Atlas Services Belgium BE 0456.704.308 Avenue du Bourget 3 1140 Evere <b>BELGIQUE</b>	actions nominatives	1		0,01

SMART SERVICES NETWORK S.A.  
Société anonyme  
Avenue du Bourget 3  
1140 Bruxelles  
RPM 0563.470.723 (Bruxelles)

---

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE  
COMPTABLE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 24 AVRIL 2019

---

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exercice de notre mandat pour le troisième exercice comptable, qui a commencé le 1er janvier 2018 et a été clôturé le 31 décembre 2018.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
2. Affectation du résultat: les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018 présentent une bénéfice de 116.643,24 €. Le Conseil d'administration propose de reporter la perte cumulée de 1.124.363,55 € à l'exercice comptable suivant.

Les droits et obligations non repris au bilan sont repris dans les comptes annuels.

3. Commentaires sur les comptes annuels afin de donner une image fidèle de l'évolution et de la situation (financière) de la Société :

Au 31 décembre 2018, la perte comptable cumulée de la Société s'établit à 1.124.363,55 €.

La valeur nette comptable des immobilisations s'élève, au 31 décembre 2018, à 301.289,76 € et se compose d'immobilisations incorporelles pour 278.976,22 € et d'immobilisations corporelles pour 22.313,54 €.

Les créances à court terme s'élèvent à 1.772.949,86 € et se composent de créances commerciales pour un montant de 1.721.024,79 € et d'autres créances pour un montant de 51.925,07 €.

Les dettes à court terme s'élèvent à 2.020.146,03 € et se composent de dettes envers les fournisseurs pour un montant de 1.139.422,25 €, de dettes fiscales, salariales et sociales pour 306.190,83 € et de dettes financières pour 574.532,95 €.

Les produits d'exploitation pour l'exercice comptable 2018 s'élèvent à 10.981.523,38 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 10.684.807,39 €. Les produits financiers à concurrence de 7,60 € se composent de produits sur actifs circulants. Les charges financières à concurrence de 25.400,70 € sont composées de charges financières récurrentes. Les impôts comptabilisés s'élèvent à 154.679,65 €.

La société a enregistré une provision pour risques et charges de 32.636,58 € relative à des litiges avec des partenaires.

#### 4. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Puisque le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, les administrateurs sont tenus de justifier l'application des règles comptables de continuité, conformément à l'article 96, §1, 6° du Code des sociétés.

Le conseil est d'avis que la continuité de la Société n'est pas en danger et que les règles comptables de continuité sont applicables pour les raisons suivantes :

- Après plusieurs années de restructuration, la société montre une stabilisation de ses activités et projette des résultats positifs pour les années à venir, qu'elle a pu démontrer déjà en 2018.

5. Aucune activité de recherche et de développement n'a été menée pendant l'exercice comptable.
6. La Société n'a pas de succursales.
7. Au vu de ses activités, la Société n'utilise pas d'instruments financiers susceptibles d'avoir une importance significative dans l'évaluation de son bilan, de sa position financière ou de son résultat. La Société n'est exposée à aucun important risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité, risque de trésorerie, risque d'intérêt, risque de change, etc.
8. À l'exception de la conjoncture économique susceptible d'avoir un impact négatif sur les produits, le Conseil d'administration n'a pas identifié de risques ou d'incertitudes spécifiques qui, s'ils devaient survenir, pourraient avoir un impact financier et/ou opérationnel majeur sur la Société.
9. Pendant l'exercice comptable 2018, aucune opération ou décision n'est survenue, directement ou indirectement, qui serait contraire à une décision ou à une opération dont la compétence revient au Conseil d'administration.
10. La Société n'a pas acquis d'actions propres.

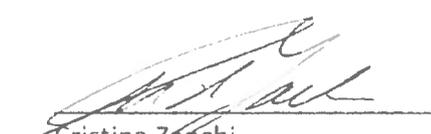
11. Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est survenu qui pourrait avoir un impact sur les activités de la Société.
12. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver une perte reportée d'un montant de 1.124.363,55 €.
13. Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice comptable 2018.
14. Au 31 décembre 2018, le capital de la Société s'élevait à 1.700.000,00 €, représentés par 17.000 parts.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport annuel sera déposé et conservé au siège social de la Société.

Bruxelles, le 3 avril 2019

Le Conseil d'administration,



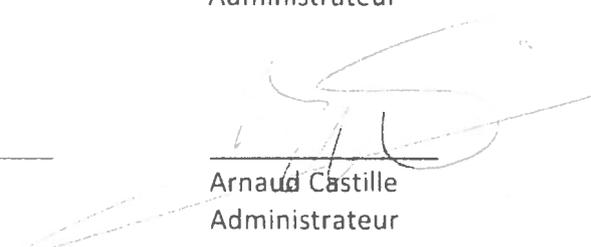
Cristina Zanichi  
Président



Michaël Trabbia  
Administrateur



Paul-Marie Dessart  
Administrateur



Arnaud Castille  
Administrateur





## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Smart Services Network SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Smart Services Network SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mars 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Smart Services Network SA durant 2 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 2.628.419,06 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 116.643,24 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe

de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de

l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

**Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100 § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

**Mentions relatives à l'indépendance**

— Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, le 3 avril 2019

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Jeroen Trumpener  
Réviseur d'Entreprises

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

200

### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

#### Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	14,2	2,9	16,7	ETP	15,7	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	24.088	4.308	28.396	T	26.296	T
Frais de personnel	102	1.342.229	259.170	1.601.399	T	1.462.782	T

#### A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	14		3	16,6
<b>Par type de contrat de travail</b>					
Contrat à durée indéterminée	110	14		3	16,6
Contrat à durée déterminée	111				
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
<b>Par sexe et niveau d'études</b>					
Hommes	120	7			7
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201	4			4
de niveau supérieur non universitaire	1202	1			1
de niveau universitaire	1203	2			2
Femmes	121	7		3	9,6
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211	5			5
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		2	2,8
de niveau universitaire	1213	1		1	1,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>					
Personnel de direction	130	2			2
Employés	134	12		3	14,6
Ouvriers	132				
Autres	133				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Entrées</b> Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		2	2
<b>Sorties</b> Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305		1	1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	